lin S... Le cabaretier lui-même, M. Dernoncourt, a été atteint dans la mêlée. Une porte de l'estaminet a été endommagée. Tout cela parce que l'un des jeunes gens avait traité l'autre de poltronaire. Après plaidoirie de Me Escoffier, S... est condamné à 50 francs d'amende, D... à six jours de prison et 25 francs d'amende, tous deux avec sursis.

LES CASSEURS DE VITRES. — Le sieur Lespagnol, journalier à Faumont, a fait opposition au jugement qui l'a condamné à 15 jours de prison pour bris de carreau chez Mme Durieux, cabaretière.

Le tribunal réduit la peine à six jours de prison.

PAUVRE FILLE. — On se rappelle ce triste accident, qualifié par le code d'homicide par imprudence et qui arriva à Mlle Maria Renard, 21 ans, journalière, à Douai.

La pauvre mère en allaitant son bébé, la nuit, dans son lit, s'endormit et à son réveil trouva l'enfant étouffé à ses côtés. Le tribunal juge à propos de la condamner à 50 francs d'amende avec sursis. Il a oublié de lui dire de ne plus recommencer.

BEAU-FRERE BRUTAL. — Le sieur Noël Beugniez, 31 ans, demeurant à Auchy, aperçevant son beau-frère, M. Paul Legard, à la descente du train dans cette commune, est allé le trouver et pour lui demander raison de certains procédés n'a pas trouvé d'autres arguments que de le terrasser et de le battre. Le brutal beau-frère a été condamné par défaut à quatre mois de prison.

AU NOM DE LA LOI, N'OUVREZ PAS. — Arthur Vandewalle, 33 ans, a ouvert à Hornaing, un débit de boissons sans attendre l'autorisation qu'il avait sollicitée. Comme pour certaines raisons elle lui a été refusée, il se trouve poursuivi pour infraction à la loi.

Cent francs d'amende.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BÉTHUNE

Audience du 17 avril

LES VAUTOURS EN JUSTICE

Cette affaire, qui peut paraître banale, revêt un caractère d'exceptionnelle gravité lorsque, comme nous, on examine la question au fond et en même temps la moralité des gens qui se livrent aux opérations du genre de celle dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Un M. Debay, 38 ans, ancien principal clerc d'huissier à Lens, demeurant à Annay, exerçant la profession d'agent d'affaires, a été condamné par M. le juge de paix de Lens à 24 heures de prison, pour attitude offensante à son égard, en l'audience du 15 février.

Cette attitude a été motivée par les sévères observations du juge, relativement à un affaire de créances achetées par M. Debay à une dame Gigot, marchande à Bruay.

On comprend évidemment de quel commerce il s'agit : pressurer des pauvres gens, les terroriser jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Malheureusement ces vautours de l'espèce humaine n'ont pas trouvé dans le juge de paix de Lens un homme qui ferme les yeux sur leurs affaires plus ou moins propres et celui-ci ne se fait pas faute de compulser très sérieusement les dossiers des affaires qui lui sont soumises.

C'est dans cet examen qu'il a eu la preuve que M. Debay majorait considérablement les frais de recouvrements au détriment de ses infortunés débiteurs et c'est pourquoi, en de sévères admonestations, M. le juge de paix crût devoir lui faire comprendre l'immoralité des procédés employés.

Devant ces réprimandes, M. Debray, qui doit se croire au-dessus de la loi, a très insolemment et à deux reprises différentes, exigé que les paroles de M. le juge de paix soient notées au plumitif de l'audience.

Après plaidoirie d'un avocat de Douai qui essaye péniblement d'atténuer l'incorrection de son client, M. le procureur de la République dresse un réquisitoire sévère contre l'ancien clerc d'huissier.

Il demande au tribunal de ne pas tolérer que la loi de 1895, sur les retenues des salaires, continue à être violée et qu'on respecte la pensée du législateur, qui a voulu réduire considérablement les frais qu'ont à supporter les ouvriers pour le paiement de leurs dettes.

Il croit inutile de rappeler combien Mme Gigot, la vendeuse de créances, fut dupe dans la marché qu'elle fit avec M. Debray. Elle vendit 1,200 fr. de créances pour 200 fr.

Depuis un an, Debray a fait rentrer 500 francs, alors que pendant plusieurs années Mme Gigot, qui avait confié ses créances à son ex-patron, Me Blondel huissier à Lens, ne retira que des sommes dérisoires.

Le procureur termine en disant : « Le tribunal apprécîera la façon de travailler de ces agents d'affaires ».

Le tribunal remet le jugement à huitaine.

HENIN-LIETARD. — *Un faible d'esprit.* — Le sieur Wiart Joseph, 28 ans, mineur, est poursuivi sous l'inculpation de vol avec escalade commis chez son beau-frère M. Maréchal, la nuit.

Wiart a enlevé un petit coffret contenant environ 80 francs ; de plus, M. Maréchal a constaté très souvent la disparition de petites sommes.

L'accusé est sinon fou, tout au moins irresponsable d'après les témoins et aussi le rapport d'une docteur d'Hénin-Lietard.

Le tribunal met l'affaire en délibéré, en attendant que Wiart soit examiné au point de vue mental par le docteur Courtyl, directeur de l'asile Saint-Venant.

Les agents sont de braves gens. — Ce qui ne les empêche pas en se balladant d'avoir, rien que par leur présence, le don d'exaspérer les bons poivrots.

Témoin, François Dufour, 27 ans, houilleur, qui pour avoir, étant en ribotte, bousculé un agent, se voit condamner à huit jours de prison avec sursis et 5 francs de contravention pour ivresse.

AIX-NOULETTE. — *La bourse des autres.* — Mme Léa Bonte, femme Louis Croquefer, 21 ans, ménagère à Aix-Noulette, à qui les appointements *ne permettent pas de faire des économies*, a chapardé le bas de laine de sa voisine, la veuve Vérin, avec 120 francs dedans.

L'inculpée prétend qu'il n'y avait que 60 francs.

Quarante jours de prison avec sursis.

BILLY-MONTIGNY. — *Violences et verres cassés.* — Le sieur Désiré Lallemand, 51 ans, mineur à Billy, avait bu un coup le 19 mars.

Jusqu'ici rien de particulier ; mais dans sa cuite il a frappé deux jeunes filles, Désirée Rousselle et Joséphine Pouillier ; de plus, tournant sa colère vers la destruction, il a lancé une brique dans les carreaux de Mme Carbonnier.

Conclusion : 20 jours de prison et 5 francs d'amende, par défaut.

BULLY-GRENAY. — *Un huissier mal reçu.* — L'huissier Baivier se présentait le 19 mars chez M. Gustave Aermont, 53 ans, entrepreneur de terrassements, pour instrumenter contre lui.

Il fut flanqué à la porte et, mécontent, le fit assigner devant le tribunal qui vient de lui infliger huit jours de prison.

BRUAY. — *Naturalisme rationnel.* — Un homme qui aime les volatiles, c'est M. Charles Fleury, 34 ans, mineur à Haillicourt.

Le 7 mars, Fleury a chassé avec engins prohibés et en temps prohibé.

Cinquante francs d'amende.

AUCHEL. — *Etoffe à deux sous de prison le mètre.* — C'est le nouveau tarif appliqué par le tribunal pour les étoffes achetées pendant que les marchands dorment.

Dix jours de prison à Florence Wins, 17 ans, à Auchel, pour vol d'une pièce d'étoffe de cinq mètres environ, au préjudice des époux Richir, marchands, route de Burbure.

COURRIERES. — *Le tarif ordinaire.* — Nestor Busco est poursuivi pour avoir tenu un jeu de hasard et aussi pour avoir, étant accusé de vol, dit à un gendarme qui l'interrogeait : « Vous n'êtes pas honnêtes ! » Le gendarme refusant de relourner où le prétendu vol avait été commis.

Six jours de prison avec sursis et 10 francs d'amende.

HERSIN-COUPIGNY. — *Les propagandistes de M. Lorthiois.* — Les assommeurs des réunions publiques de Lille font des émules, témoin le coup de chope flanqué par Alfred Dupuis, 26 ans, mineur, à Jules Dambrine, à Hersin-Coupigny.

Dix jours de prison.

Irrespectueux envers l'autorité. — Le 24 mars, Charles Bacquet, mineur, a insulté un garde à Hersin-Coupigny.

Quarante huit heures de prison avec sursis.

HAILLICOURT. — *Méchante fille.* — Céline Voisin, 17 ans, journalière à Haillicourt, a, le 23 mars, en réponse aux remontrances de son père, riposté par des coups.

Le père, un vieillard de 72 ans, présent à l'audience, pardonne volontiers sa fille, qui, prétend-il, va se marier.

Un mois de prison avec sursis.

LIEVIN. — *Tirez les premiers, Messieurs.* — Aujourd'hui les Français tirent les premiers, et c'est ainsi que Augustin Wanck, inculpé d'avoir, le 31 mars, volé une montre à Liévin, est frappé de quatre mois de prison.

Sa femme est acquittée. Ajoutons que les deux poursuivis étaient Belges.

Force et droit. — Un gaillard bien planté, le sieur Eusèbe Ledu, 30 ans, a, le 9 avril, parce qu'il était fort, flanqué une tripotée magistrale à Pierre Thobois.

Celui-ci, mécontent, a pris le droit de porter plainte et Ledu est condamné à six mois de prison.

Assez de coups. — Pour avoir, le 23 mars, à Liévin, frappé outre mesure sur Mme Maria Dauchot elle, Arthur Agrain, Alfred Baron, 25 ans, sans profession, à Liévin, et Napoléon Delgrange, 22 ans, journalier à Carvin, sont condamnés le premier à un mois de prison, le second à six jours.

CAMBRAI. — *Gages supplémentaires.* — Le jeune Charles Degrave, 19 ans, élève pharmacien chez M. Crethon, pharmacien à Cambrin, avait trouvé le moyen facile d'augmenter ses gages en puisant, dans la caisse de son patron.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ?

A force de prendre, il a été pris, et le voilà condamné à deux mois de prison avec sursis.

BETHUNE. — *Mendiants fin de siècle.* — Trois individus mendiaient à Béthune, le 11 avril : lorsqu'ils ne recevaient rien, ils procédaient par menace et, réussissaient ainsi à extorquer quelques sous.

L'un d'eux s'est fait pincer, c'est le nommé Louis Boutin, 31 ans, manœuvre.

Quatre mois de prison pour servir d'exemple à ses copains échappés.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — *La guerre aux pauvres bougres.* — Les richissimes Compagnies minières vident leur poche de fiel contre les pauvres diables en faisant condamner impitoyablement ceux qui s'avisent d'aller trier quelques petits morceaux de charbon sur le terril.

Hier, c'était le tour d'un jeune homme d'Hénin-Liétard, que nous ne nommons pas et qui a attrapé quatre jours de prison.

CARVIN. — *La bataille.* — C'est le tour d'Henri Tourbez, 21 ans, mineur à Carvin, de se voir condamner à 15 jours de prison et 16 francs d'amende, pour avoir, le 22 mars, battu Emile Gellez.

La douche, pour tous ces « batailleurs » ?

E.DONDY.

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

SECTION SYNDICALE DE COURRIERES

LA FETE DU PREMIER MAI — La délégation syndicale invite tous les travailleurs à chômer le 1er Mai et à chômer complètement ce jour-là.

Voici le programme de la fête :

1. La veille, la fête sera annoncée par une salve d'artillerie.

2. Le 1er mai, au matin, sur divers points de la commune, des salves d'artillerie seront tirées sans discontinuer.

3. A 11 heures, réception du conférencier. Manifestation en musique à travers diverses rues de la commune.

4. A midi, à la Maison du Peuple, grande conférence syndicale et économique, par le citoyen Beugnet, trésorier du Syndicat.

5. A 5 heures et demie de l'après-midi, la délégation syndicale, accompagnée de la section musicale de la ligue démocratique et sociale et de tous les travailleurs en habits de fête, se rendra à la Mairie pour y déposer le cahier des revendications élaborées dans les divers congrès.

6. Continuation de la manifestation en musique à travers les rues de la commune.

A 7 heures du soir, salon du Canonnier-Français, grand bal, au profit des malades et blessés syndiqués.

SECTION DE CARVIN

Le bureau de la section syndicale de Carvin informe les ouvriers mineurs des trois fosses que des fiches en blanc vont leur être distribuées cette quinzaine.

Ils sont invités à y inscrire le nombre de leurs journées et le salaire brut, et à remettre les fiches entre les mains de leurs délégués pour que ceux-ci aient des renseignements pour la réunion prochaine d'Arras.

REUNION DE DELEGUES A BAUVIN-CORONS

Samedi 19 avril, à 5 heures du soir, réunion de tous les délégués des sections syndicales des mines de Meurchin, chez le citoyen Charles Gambier, hameau des Corons, à Bauvin-Corons.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 18 AVRIL : N° 318.926

Un vêtement complet sur mesure, val. 45 fr. de la maison Bellenguez, 61, boul. de la Liberté, Lille

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

129.996	273.792
143.715	306.018
191.480	471.270
211.285	474.827
260.382	493.649

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 30 avril 1902.

Numéros sortis en Mars et inscrits pour le tirage du lot de 1.000 fr :

152.004 M. Veretraeten, à Lille.	158.460 M. E. Barbieux, à Liévin.
153.815 Mme Palmyre Loriaux, à Carvin.	162.480 M. E. Milville, à Sin-le-Noble.
154.111 M. Degréaux, à Liévin.	*(A suivre.)*

Tirage des lots de Mars non réclamés

Le 24e Lot. — UN SERVICE DE 12 CUILLERES, 12 FOURCHETTES, 12 CUILLERES A CAFE, qui avait été gagné par le N° 177.485 et qui n'a pas été réclamé, a été gagné par le N° 541.752.

Nota. — Cette importante réunion sera présidée par le citoyen Evrard, secrétaire-général du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Les délégués qui, par oubli, ne recevraient pas de lettre les convoquant à la dite réunion, doivent considérer cet avis comme tenant lieu de convocation.

CONGRES DE DELEGUES A CARVIN

Un Congrès des délégués du Syndicat des communes de Carvin, Annœullin et Allennes-les-Marais aura lieu, salon de l'Alcazar, le dimanche 20 avril, à neuf heures et demie du matin.

Ordre du jour : Question des salaires.

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

ANZIN. — Samedi 19 avril, à sept heures du soir, salon Podevin, réunion des mineurs.

Ordre du jour : Nomination d'un président ; questions diverses ; fédération des coopératives ; fédération des Bassins du Nord, Anzin et du Pas-de-Calais.

Rapports de délégués mineurs

MINES D'ANICHE. — *Fosse Saint-Louis.* — J'ai assisté à la descente de la coupe du matin, puis je suis descendu au niveau de 600 mètres, où j'ai visité les tailles montantes de Ferdinand levant, le retour d'air, et la descendrie du couchant. Rien d'anormal dans ces travaux.

Ensuite, visitant la voie en ferme du sondage couchant, j'ai constaté qu'il y faisait très chaud à cause du manque d'air, principalement dans la taille, et les ouvriers en souffrent beaucoup. Je ne trouve aucune amélioration depuis que je vous ai signalé ce chantier, par mon rapport du 25 mars.

J'ai visité les tailles de Bonsecours couchant et de Marie couchant, ainsi que les voies de fond. Je constate que ces deux voies sont défectueuses et laissent beaucoup à désirer en différents endroits. Il serait très urgent d'y faire des réparations pour la sécurité des herscheurs.

BECART Eugène,
délégué mineur.

LES RENTES DES MINEURS

LIEVIN. — A la fosse numéro 3 des mines de Liévin, une pierre se détachant du toit, dans une galerie, a atteint le mineur Mullier Léon, au pied droit, lui faisant une blessure grave.

— A la même fosse, Eugène Lhereux a eu la tête serrée entre une des parois de la cage et une berline.

— L'ouvrier Jules Leclercq a été blessé à la main droite par la chute d'un bloc de charbon.

Courrier Orphéonique

LE CONCOURS DE MUSIQUE DE LILLE

15, 16 et 17 août 1902

Le comité organisateur du concours de musique se réunira en assemblée générale dimanche prochain, à 11 heures du matin, dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville. A l'ordre du jour figurent certaines modifications au règlement et l'étude des projets de fêtes qui doivent être données le dimanche 17 août.

Disons que le succès de cette solennité artistique est assuré, car les détails les plus minimes sont vus avec soin par la commission musicale dont la grande compétence est indiscutable.

Les sociétés semblent ne pas vouloir attendre la dernière heure, car chaque jour de nouvelles adhésions parviennent à M. Leleu, le dévoué secrétaire du comité.

Nous avons dire aussi que plusieurs sociétés de la troisième division ont témoigné par lettre leur satisfaction au comité de voir qu'il se proposait pour le classement de tenir compte du nombre des exécutants inscrits comme aussi d'avoir établi dans cette division un concours d'honneur pour chaque section avec primes importantes.

Le concours coïncidant avec l'Exposition de Lille et des entrées de faveur étant réservées aux musiciens, c'est encore là un des motifs qui décideront quantité de sociétés à s'inscrire au concours de Lille.

Rappelons que les adhésions sont reçues jusqu'au 1er juin prochain, terme de rigueur.

FESTIVAL DE TOURCOING

des 17, 18 et 19 mai 1902

A l'occasion du Cinquantenaire de la fondation de la société des « Crick-Sicks », des fêtes musicales auront lieu à Tourcoing, les 17, 18 et 19 mai 1902.

Journée du samedi 17. — Concerts publics. — Retraite aux flambeaux, à laquelle prendront part les sociétés de la ville.

Journée du dimanche 18 mai — Grand festival international. — Nombreuses primes à tirer au sort entre les sociétés participantes.

Première prime, 1000 francs. — Une prime de 500 francs, une prime de 300 francs, une prime de 200 francs, une prime de 150 francs, quatre primes de 100 francs, quatre primes de 75 francs, sept primes de 50 francs.

Primes réservées aux chefs : Un superbe bronze d'art, une prime de 100 francs, une prime de 75 francs, une prime de 50 francs.

Primes d'éloignement : Sociétés étrangères. — Une prime de 100 francs, une de 50 francs. — Sociétés françaises. — Une prime de 100 fr. et une de 50 francs.

Prix pour tenue civile ou militaire. — Quatre prix internationaux pour tenue civile, trois prix pour tenue militaire pour les sociétés étrangères, et trois pour les sociétés françaises (couronnes de vermeil, médailles de vermeil et d'argent).

Journée du lundi 19 mai — Concours international d'orphéons, de division d'excellence, de division supérieure et de première division 10.000 francs de prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le secrétaire général du comité d'organisation, à l'Hôtel-de-Ville.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 30 avril courant.

Le "Journal Officiel"

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Par décret en date du 15 avril 1902, M. Julien-Edmond-Louis Dutilleul, avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Béthune, en remplacement de M. Légillon, démissionnaire et nommé juge honoraire.

M. Jules Delesalle, avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Brosson, qui a été nommé juge.

UNIVERSITE DE LILLE

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 16 avril 1902, un concours s'ouvrira, le 27 octobre 1902, devant la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

INTERPRETE

Par décret en date du 12 avril 1902, rendu sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes M. Debaecke (Alfred-Pierre-Lucien), agent de change, courtier assurances, interprète et conducteur de navires à Dunkerque (Nord), est autorisé à interpréter la langue espagnole.

ARMEE

Infanterie. — Par décret du Président de la République en date du 14 avril 1902, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, est nommé dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie, au grade de sous-lieutenant de réserve :

Régiment d'infanterie de Dunkerque — M. Declercq (Julien-Léon), adjudant d'infanterie en retraite.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LES TIRS

A LENS

C'est le dimanche 29 juin qu'aura lieu, à Lens, le 1er grand tir à la perche organisé par la Société d'archers des mines de Lens.

2.200 francs de prix seront attribués aux vainqueurs.

Le tir s'effectuera sur deux perches en fer, il commencera à 9 heures du matin sur la perche numéro 1, et à —9 heures un quart sur celle numéro 2, pour se terminer à 4 heures un quart du soir.

La mise par tireur est fixée à 6 fr. 50.

Le second tir annuel aura lieu le dimanche 10 août. — 1re perche, 1.000 francs de prix ; mise 3 fr. 50.

2e perche, tir au franc, 100 francs gratis, mise, 1 fr. 10.

Pour renseignements s'adresser à M. Villet, ingénieur, vice-président de la Société, à Lens.

JEU DE BALLE

A ANZIN

Dimanche 20 avril, à 2 heures et demie, grande lutte entre Bruxelles-Sablon et Denain (Marchand).

A VALENCIENNES

Dimanche, 20 avril, à 10 heures précises, jeu de balle, sur la place Verte. Grand défi entre Valenciennes (Reumont, amateurs) et Valenciennes (Lautrey, professionnels.

LES COQS

A AVION

C'est dimanche prochain qu'aura lieu le concours de coqs de 300 francs organisé par la société « Les Amis », chez M. Decrombecque Alexis.

Le tirage aura lieu à 3 heures et demie très précises du soir, et la mise au parc à 4 heures.

De nombreuses sociétés étrangères à la localité prendront part à ce concours qui promet d'être très intéressant.

A LENS

Le dimanche 20 avril, à 4 heures du soir, aura lieu, à l'estaminet Pruneau, place du Cantin, un combat de coqs qui promet d'être intéressant.

L'enjeu est de 50 francs contre M. Legrand « dit Mallet », de la fosse numéro 8 de Lens.

AUTOMOBILISME

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD

L'Automobile-Club du Nord poursuivant la série de ses intéressantes sorties organise pour le dimanche 20 avril une grande excursion automobile dont le but est le mont de Cassel. Le départ sera donné à Roubaix, à l'entrée du Parc Barbieux, à neuf heures ; à Lille, avenue de Lambersart, à neuf heures et demie.

Le Comité compte sur la présence de tous les sociétaires qui seront, du reste, invités individuellement. Pour se renseigner, écrire au siège social : 104, rue du Moulin, Roubaix.

JEUX DIVERS

A LILLE

Les amateurs du « Jeu de Dames » sont informés que la prochaine poule « Handicap » aura lieu dimanche prochain, 20 courant, à 5 heures précises, au « Damier du Nord », hôtel de Russie, 2, place des Reignéaux, à Lille.

A FIVES-SAINT-MAURICE

M. le commissaire général des Fêtes de Fives-Saint-Maurice informe MM. les présidents de sociétés de jeux de bouchon et de boule qu'il se tiendra à leur disposition pour tous renseignements, tous les dimanches, de 10 heures du matin à midi, à partir du 20 avril, à la Maison du Peuple, rue Léon Gambetta, 27, à Lille, pour l'organisation du grand concours qui aura lieu le lundi 19 mai.

A BILLY-MONTIGNY

Dimanche prochain, 20 avril, à 3 heures du soir, aura lieu, à l'estaminet Strappe, à Billy-Montigny, une grande partie de fléchettes avec enjeu de vingt francs

A ANZIN

Cartier Péliaux, cabaretier, rue de l'Eglise, informe les amateurs de jeu de fléchettes qu'il fera jouer le dimanche 20 avril, à 7 heures du soir, les prix suivants :

1er 6 francs, 2e 4 francs ; 3e 2 francs.

LA TEMPÉRATURE

AUJOURD'HUI VENDREDI 18 AVRIL 1902 (28 germinal, an 110 de la République), 108e jour de l'année, 29e jour du printemps, 11e jour de la lune.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de quatre minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 17 avril :

Baromètre à 9 heures du matin : 760mm2.
Hausse depuis hier : 1mm3.
Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, +6°5 à huit heures du matin ; Maxima, +11°7, la veille, à une heure de l'après-midi.
Température de l'air : +11°5.
Etat du ciel : Brumeux.
Direction du vent : Sud-Sud-Ouest.
Pluie tombée depuis 24 heures : 8mm3.
Etat hygrométrique : 79.
Temps probable : Assez beau, température un peu inférieure à la normale.

L'Actualité Agricole

LE SARRASIN

Encore nommé *blé noir, bucail*, le sarrasin est cultivé pour l'homme, les animaux et les volailles ; en fleur, il fournit une abondante pâture aux abeilles et un excellent engrais vert à enfouir.

Ces multiples usages expliquent l'importance de sa culture, qui est, du reste, simple et facile soit qu'on emploie le sarrazin comme fourrage vert, soit qu'on s'en serve comme aliment ou comme engrais.

On peut le semer, jusqu'en juillet et même en août. Néanmoins les semis de mai et juin réussissent généralement mieux, parce que le sarrasin réclame de l'humidité.

Il accomplit sa végétation en trois ou quatre mois.

C'est dire qu'il n'y a guère de plante plus précoce

On le sème « dans la cendre et avec de la cendre », c'est-à-dire dans une terre bien meuble et avec du fumier consommé à l'état de « beurre noir ».

* * *

Le sarrasin, semé en France jusqu'au 15 juillet, peut parvenir à maturité.

Mais on a remarqué qu'en général plus la semaille se fait tard plus la floraison est chanceuse : on peut commencer les semailles de suite.

Pour culture dérobée, le sarrasin peut être semé après toute récolte dont le champ se trouve dépouillé en juin ou juillet : vesce et lentille d'automne, seigle, escourgeon, récoltés en grain, etc.

Enfin, on peut semer le sarrasin pour engrais végétal jusqu'en août, c'est-à-dire après la moisson des blés.

On met de 80 à 150 litres de graines à l'hectare, suivant qu'on cultive le sarrasin pour graine ou pour fourrage.

On sème à la volée ou au semoir, sur un labour ou un scarifiage ; et l'on enterre par un hersage suivi d'un roulage.

Le sarrasin lève en huit ou dix jours. Si le temps est beau, il ne tarde pas à recouvrir le sol avec sa vigoureuse végétation.

AVENA.

SI VOUS VOULEZ
Manger votre appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

BULLETIN COMMERCIAL et Financier

BOURSE DE PARIS

DU 17 AVRIL

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

VALEURS	Cours du jour	Cours précédents	Hausse fr. c.	Baisse fr. c.
3 %	100 80	100 85	» »	» 05
3 % amortiss.	100 10	100 »	» 10	» »
3 1/2 %	103 40	102 45	» »	» 05

BOURSE DE LILLE

COURS DU 17 AVRIL

Aniche, 829. — Anzin, 5388. — Blanzy, 1040. — Bruay, 535. — Carvin, 5e, 419. — La Clarence, 565. — Drocourt, 3070. — Escarpelle, 860. — Lens, 579. — Crespin, 165. — Douchy, 1060. — Douges, 100e, 247. — Liévin, 2230. — Marles 20 %, 1750 ; 70 %, 1889. — Meurchin, 5e, 2335. — Thivencelles, 456. — Vicoigne, 20e, 1039.

COUPONS DETACHES. — 15 avril : Etablissements Gratry, coupon 5, net 40 fr. ; Gaz de Wazemmes, coupon 68, net 10 fr.

COUPONS ANNONCES. — 1er mai : Liévin, 30 fr. ; Société Métallurgique d'Amiens, 10 fr. Verreries de l'Ancre réunies, 10 fr. — 5 mai : Société Immobilière d'Armentières, 35 fr. — 15 mai : Béthune, 75 fr., Vicoigne, act. ent. 500 fr., id. 20e, 25 fr. — 15 juin : Flines, 12 50.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 17. — On a coté, ce matin, en Bourse : 4 57 avril ; 4 57 mai, 4 57 juin ; 4 57 juillet ; 4 57 août ; 4 57 septembre, 4 57 octobre ; 4 60 novembre ; 4 60 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 5,000 kil. sur octobre à 4 57 ; 5,000 sur novembre à 4 60. — Total, 10,000 kilos.

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 17 avril

AVOINES. — Faibles. — Courant, 20 75 ; prochain, 21 25, M.-Juin, 21 25 ; 4 mai, 20 50 ; J.-Août, 19 50 ; 4 dern., 16 60.

SEIGLES. — Calmes. — Courant, 14 50 ; proch., 14 75, M.-Juin, 14 75, 4 mai, 14 50, J.-Août, 14 25 ; 4 dern. 14. »

BLES. — Meilleurs. — Courant, 22 50 ; proch., 22 75, M.-Juin, 22 70, 4 mai, 22 50 ; J.-Août, 22 35 ; 4 dern., 20 60.

FARINES. — Meilleures. — Courant, 27 10, prochain, 27 50, M.-Juin, 27 75, 4 mai, 27 70 ; J.-Août, 27 90 ; 4 dern., 26 70.

LIN. — Calme. — Courant, 73. », prochain, 73. 50 ; 4 mai, 72. », 4 dern., 69 25.

SUCRES. — Soutenus. — Courant, 21 25 ; proch., 21 37 ; 4 mai, 21 62, J.-Août, 21 87 ; 4 d'octobre, 22 62.

COLZA. — Soutenu. — Courant, 60 75, prochain, 60 50 ; 4 mai, 59 75, 4 dern., 59 50.

ALCOOLS. — Fermes. — Courant, 26 50 ; prochain, 26 75 ; 4 ma. 27 25 ; 4 dern. 28 50 ; Stock, 23,225 pipes ; Circulation, 125 pipes.

MARCHES DE LA REGION

MARCHE aux PORCS et VEAUX GRAS d'ARRAS

du 17 Avril

On a amené 84 porcs qui ont été vendus de 1 02 à 1 10 le kilo vivant.

Les veaux, au nombre de 54, se sont vendus de 1 10 à 1 35 le kilo vivant.

Légère hausse sur les veaux ; le prix des porcs est maintenu.

Un moyen radical d'éviter les substitutions ou contrefaçons de la célèbre source purgative du docteur Llorach à Rubinat, c'est d'exiger de votre pharmacien Rubinat-Llorach, étiquette jaune, écusson rouge.

Vient de paraître le MAL DE MER
Comment on s'en préserve d'après les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer (siège central 82, Bd Port-Royal, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résultat de ce vaste referendum, ce sont les moyens de guérison trouvés par eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 3 francs.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes prétendus. Cette offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

UN SUCCÈS EXPLICABLE
L'Injection Antiseptique DUBUS, contre les ÉCOULEMENTS, obtient un succès extraordinaire. Cela tient à ce que sa composition est basée sur l'application des découvertes antimicrobiennes de l'illustre Pasteur. Emploi facile. Prix 5 fr., F 5.80. — Dépôt pharmacie DUBUS, rue des Arts, 7, Lille.

Le Gérant : Jean PIOTRIX.

Lille. 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Scherrer, 112, rue Réaumur, Paris.
Imprimé sur rotative Derriey 6 à et 6 pages

FEUILLETON DU 19 AVRIL. — N° 154

BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

Georges MALDAGUE

DEUXIEME PARTIE

X

Ce vent bruissant dans les feuillages, cette mer qui apparaissait, glauque, sous le rayonnement blanc de la lune, ce silence de la nuit, plein du frémissement des choses engourdies, le berçaient, achevaient l'œuvre d'apaisement que son union avec sa pupille allait couronner.

Mme Dalbert tourna le kiosque.

Les murailles, — elle l'avait dit aussi quelques heures plus tôt à Mlle de Sainte-Croix, — n'étaient faites que d'arbustes entrelacés, très serrés, entourés eux-même par un massif de pins, auxquels se mêlaient quelques palmiers aux larges feuilles.

Ce fut tout à fait derrière, entre ces pins et les palmiers, qu'elle se glissa et s'accroupit.

A moins qu'on ne vînt fouiller ces feuillages, et il eût fallu être prévenu à l'avance qu'il y avait quelqu'un, nulle crainte d'être découverte.

Elle eut le temps de se caser, parvenant à s'asseoir d'une façon, qui préviendrait les mouvements involontaires, que produit à la longue, la fatigue d'une posture incommode.

Elle était passablement en avance, et le temps qu'il lui fallut demeurer là, sans entendre autre chose que le clapotement des vagues, et le susurrement des feuilles, lui parut singulièrement long.

Elle arrivait à penser qu'elle en serait pour son attente, pour son espionnage.

Elle se disait que le comte en avait assez, de ses trois soirées dans le kiosque, et que l'explication entre lui et sa fiancée aurait lieu ailleurs.

Giselle avait peut-être modifié son plan de sa propre volonté...

Elle pouvait voir, en tête à tête M. de Berthigny à la villa.

Sa pusillanimité de jeune fille aidant, elle avait préféré lui demander un entretien là-haut, que de descendre le trouver au bord de la mer, dans la nuit.

Mme Dalbert en était là de ses conclusions, éprouvant dans toute son intensité la déception qu'elles lui causaient, lorsqu'il lui sembla entendre un pas craquer dans une des allées en pente aboutissant au kiosque.

La jeune femme retint son souffle.

Mais ce n'était qu'une illusion.

Et cette illusion revint à plusieurs reprises, avant qu'un bruit de voix ne frappât son oreille.

Cette fois, aucune erreur de son ouïe surexcitée par l'attention.

Olympe tressaillit de la tête aux pieds.

Elle aperçut seulement un point lumineux qui semblait s'avancer vers elle.

Au bout d'une minute, deux hommes, dont l'un portait une lanterne frôlèrent les palmiers derrière lesquels elle s'était blottie.

Le comte, accompagné de son domestique, entra dans le kiosque.

Le cœur de la jeune femme, déjà palpitant, battit à se rompre.

Elle les entendait parler aussi distinctement que si elle y eût pénétré à leur suite.

— Je crois que ce soir la lune ne se montrera pas beaucoup, disait le domestique, qui devait être en train d'allumer la lanterne aux verres de couleurs.

— D'ici trois quarts d'heure, répondit le maître, mais demain ce sera trop tard, je me descendrais plus.

— Je crois que monsieur fera bien étant donné que monsieur ne vient ici que pour la lune.

— Vous avez les journaux, Louis...

— Les voici.

Et le domestique loquace, — respectueusement facétieux, — reprit :

— C'est toujours un étonnement pour moi, que monsieur y voie clair avec une pareille veilleuse.

— J'ai de très bons yeux, mon ami.

— Puis l'habitude des voyages... On y voit pas trop non plus, pour lire en chemin de fer.

Le comte ne répondit plus.

Olympe entendit parfaitement le froissement d'un journal qu'on déplie.

Le valet ne parla plus que pour maugréer à trois ou quatre reprises contre le vent qui menaçait de souffler la mèche de l'appareil à alcool, sur lequel il préparait le breuvage tonique.

— Mais fermez hermétiquement le rideau, fit enfin le comte, sur un ton d'impatience.

— Il l'est, monsieur.

Louis ne rouvrit la bouche que dix minutes plus tard pour demander s'il n'y avait plus d'ordres pour ce soir.

Sur une réponse négative, il tira, en le laissant ouvert, derrière lui, le rideau en toile grise à rayures rouges qui fermait l'entrée du kiosque, et descendit les trois marches par lesquelles on y accédait.

— Voilà qu'elle se montre, la coqu